

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MARS 2026	
Date d'affichage et de convocation 20 février 2026	L'an deux mille vingt-six, le quatre mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Puiseux en France s'est réuni en mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Yves MURRU, Maire
Nombre de membres En exercice : 27 Présents : 19 Votants : 23	Etaient présents: Yves MURRU, Nicole BERGERAT, Maryvonne JOUANY, Séjiane RENE, Christine MAHE, Jean-Jacques PERCHAT, Martine POUILLIE, Maurice ANDRIEU, Olivier BECRET, Georges BIRBA, Kadidiatou DIEBKILE, Thierry TABORSKI, Benoît FARRAN, Olivier VELIN, Elodie SIMONE, Estelle BOCKEL, Catherine GASTAN-KLUG, Antoine CALDICOTE et Corinne GARREAU. Pouvoirs: Francis KLEIJN à Jean-Jacques PERCHAT, Flavien PARISI à Olivier VELIN, Thierry MARIN-CUDRAZ à Séjiane RENE, Gilles MEKLER à Yves MURRU. Absents: Albert BAFFI, Stéphanie DE CAMPOS, Caroline THUEZ, Nathalie CHEVALLIER. Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121.15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. A été désignée pour remplir cette fonction : Maryvonne JOUANY

2026/016 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 DE LA COMMUNE

Rapporteur : Nicole BERGERAT

Après la présentation du rapport d'orientation budgétaire et la tenue du débat d'orientation budgétaire lors du conseil municipal du 11 février dernier,

Après le vote des subventions pour 2026,

Après avoir entendu l'exposé sur le projet du budget primitif de 2026, Nicole BERGERAT, Maire Adjointe aux finances, récapitule les principales lignes dudit budget :

Dépenses de fonctionnement	4 664 115,11 €
Dépenses d'investissement	3 437 535,44 €
Total des dépenses	8 101 650,55 €
Recettes de fonctionnement	4 664 115,11 €
Recettes d'investissement	3 437 535,44 €
Total des recettes	8 101 650,55 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (21 pour et 2 contre : Catherine GASTAN et Antoine CALDICOTE) :

➤ **VOTE** le budget primitif 2026 ainsi présenté

Le Secrétaire,

Maryvonne JOUANY

Le Maire,

Yves MURRU

Fait et délibéré le 04/03/2026

Extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le Maire certifie avoir fait afficher à la porte de la Mairie

Le compte-rendu de la délibération ci-contre

Le Maire certifie exécutoire la présente,
transmise en préfecture